## Demande de remboursement

Prénom NOM :	Alexis	(hahe
	7 7 7 7 7	The state of the s

NPA, Localité\* : 1079 Ecubleus

IBAN\*: (H61 0839 06 38 6913 1000 0

Date de la demande : 72 -0 3, 20 12

Pôle d'activité : IE

Motif: Table roude à Fribouty

Montant (CHF): 2 7.50

Signature:

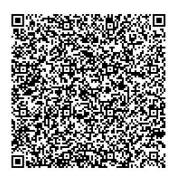
\* Si ce n'est pas votre première demande, ces champs ne sont pas obligatoires. <3

ensemble pour une écologie solidaire



Billet de parcours		Chanel Alexis				
Valable:	2022			11.12.199	98	
30	<u>(L)</u>	von/de/da/from	→ nach/a/a/to	3		KL. CL.
10.03	00:00	Fribourg/Freiburg	→ Renens VD	11.	03 05:00	2
*	*	*	<b>→</b> *	*	*	*
via La	usanne	****				
Réduit	1/2				OUI	- 40 00
HOGUIC	1 / 2			MC	CHE	13.00

(2.)(EF)(HA) No article: 125 Commande no: 1404584484 incl. 7.70% TVA/CFF



L'utilisation des billets électroniques est régie par les tarifs actuels des entreprises suisses de transport du Service direct, notamment les dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct et des communautés participantes (T600) ainsi que les tarifs des communautés tarifaires et de transport.

## Extrait

- Les billets électroniques sont des titres de transport personnels et non transmissibles. Ils doivent être présentés spontanément au personnel de contrôle, accompagnés d'une pièce d'identité officielle valable et/ou d'une carte de réduction au nom de la personne concernée.
- Le T600.9 ou les conditions de l'entreprise de transport/de la communauté concernée s'applique(nt) pour les remboursements. Le remboursement des billets électroniques dans le cadre de voyages internationaux est soumis à la réglementation internationale.



No référence: 499661094 / 10032051 19679 © SBB AG 1052.21 WS



Billet de parcours			Chanel Alexis				
Valable: 2022							
30	<b>(</b>	von/de/da/from	→ nach/a/a/to		30	<b>(</b>	KL. CL.
10.03	00:00	Renens VD	→ Fribourg, Charmettes		11.03	05:00	2
*	*	*	<b>→</b> *		*	*	*
via La	usanne	- Fribourg - स्क्य ****					
Réduit	1/2			MC		CHF	14.50

(2.)(EF)(HA) No article: 125 Commande no: 1404485792 incl. 7.70% TVA/CFF



L'utilisation des billets électroniques est régie par les tarifs actuels des entreprises suisses de transport du Service direct, notamment les dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct et des communautés participantes (T600) ainsi que les tarifs des communautés tarifaires et de transport.

## Extrait

- Les billets électroniques sont des titres de transport personnels et non transmissibles. Ils doivent être présentés spontanément au personnel de contrôle, accompagnés d'une pièce d'identité officielle valable et/ou d'une carte de réduction au nom de la personne concernée.
- Le T600.9 ou les conditions de l'entreprise de transport/de la communauté concernée s'applique(nt) pour les remboursements. Le remboursement des billets électroniques dans le cadre de voyages internationaux est soumis à la réglementation internationale.



No référence: 499490095 / 10031521 19679 © SBB AG 1052.21 WS